

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 juillet 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 25/06/2020

Présents : 17

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Votants: 18

Pour: 18

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Marie-Aline EDO, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Contre: 0

Représentés : Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés : Josian CABROL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Martine OLMOSS, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Hedwige SOLA

Absents :

Objet: INHERIT

Le département de l'Hérault est engagé dans le projet européen INHERIT – stratégies de tourisme durable pour la conservation et la valorisation du patrimoine méditerranéen (2018-2022). Ce projet vise à préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel méditerranéen par le développement d'un tourisme durable, porté par une gouvernance locale.

Il repose essentiellement sur le partage d'expériences entre les 15 partenaires du projet issus de 10 pays de l'arc méditerranéen (Grèce, France, Italie, Espagne, Slovénie, Chypre, Malte, Croatie, Monténégro, Portugal). En 2019, le projet entre en phase de test des principes INHERIT sur des zones pilotes définies par chaque partenaire. Dans l'Hérault, le pôle de pleine nature Montagnes du Caroux a été retenu comme zone pilote. Il s'agit de :

- mettre en valeur les démarches déjà engagées en termes de tourisme durable par les partenaires locaux au travers du Pôle de pleine nature et de l'accréditer zone INHERITURA, c'est-à-dire une zone sur lesquelles des efforts remarquables de préservation et de valorisation des espaces naturels sont réalisés en partenariat étroit avec les acteurs locaux impliqués dans le développement d'un tourisme durable ;
- communiquer : pour les zones accréditées INHERITURA, le projet propose de communiquer largement ces démarches auprès de l'ensemble des pays de l'arc méditerranéen. Réseaux sociaux, outils de communication, campagnes de communication, seront développés pour faire connaître largement les destinations engagées dans cette démarche ;
- mettre en réseau : une mise en réseau des zones INHERITURA est également proposée sur la base d'un thème commun, la mise en valeur du patrimoine naturel méditerranéen. Des itinéraires thématiques reliant différentes zones INHERITURA.

Afin de candidater au label INHERITURA, le Pays doit adopter sa charte d'engagement et adhérer donc aux principes d'INHERITURA.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette charte et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à le signer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la charte présentée et autorise le Président à signer tout document relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 02 juillet 2020

Le Président,
Jean ARCAS

